



HAL
open science

Le statut social de la terre agricole dans un espace rural en voie d'urbanisation, le Coglais (Bretagne). Intérêt et limites d'enquêtes par groupes de discussion

Yvon Le Caro, Geneviève Pierre, Christine Margetic

► To cite this version:

Yvon Le Caro, Geneviève Pierre, Christine Margetic. Le statut social de la terre agricole dans un espace rural en voie d'urbanisation, le Coglais (Bretagne). Intérêt et limites d'enquêtes par groupes de discussion. Colloque international " Identité, qualité et compétitivité territoriale. Développement économique et cohésion dans les territoires alpins ", Association de science régionale de langue française (ASRDLF); Associazione italiana di scienze regionali (AISRe), Sep 2010, Aoste, Italie. halshs-00624938

HAL Id: halshs-00624938

<https://shs.hal.science/halshs-00624938v1>

Submitted on 30 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Association de Science Régionale De Langue Française



**LE STATUT SOCIAL DE LA TERRE AGRICOLE DANS UN ESPACE RURAL EN VOIE D'URBANISATION, LE COGLAIS (BRETAGNE).
INTERET ET LIMITES D'ENQUETES PAR GROUPES DE DISCUSSION**

LE CARO Yvon

Université européenne de Bretagne – Rennes 2, CNRS UMR 6590 ESO « Espaces et sociétés »
Place du Recteur Henri Le Moal, CS 24307, 35043 RENNES Cedex

Mél : yvon.lecaro@uhb.fr

PIERRE Geneviève

Université d'Angers, CNRS UMR 6590 ESO « Espaces et sociétés »
5bis, Bd Lavoisier, 49045 ANGERS Cedex

Mél : genevieve.pierre@univ-angers.fr

MARGETIC Christine

Université de Nantes, CNRS UMR 6590 ESO « Espaces et sociétés »
Château du Tertre, BP 81227, 44312 NANTES cedex 3

Mél : christine.margetic@univ-nantes.fr

Résumé

Comment aborder scientifiquement le « statut social » du foncier agricole ? A partir de la méthode des groupes de discussion mise en pratique sur un des huit terrains d'étude du projet PSDR Dytefort, le Coglais (Ille-et-Vilaine), et d'entretiens semi-directifs auprès d'aménageurs et d'agriculteurs, nous avons cherché à cerner le poids respectif, dans l'espace et dans le temps, des trois « valeurs » qu'on peut lui associer (bien familial, outil agricole, bien commun - voire public). Un rapprochement critique est esquissé entre les postures des « acteurs » qui produisent les documents d'urbanisme et les points de vue « ordinaires » des personnes ayant participé aux groupes « agriculteurs », « agricultrices », « habitants » et « associatifs ». L'intérêt et les limites des groupes de discussion sont soulignés en montrant sa complémentarité avec d'autres méthodes qualitatives mises en œuvre dans le même projet de recherche.

Mots clés : Foncier agricole – documents d'urbanisme – usages et représentations - Bretagne – groupes de discussion

Classification : JEL C81 – D78 - H42 – O13 – Q15 – Q26 – R52

LE STATUT SOCIAL DE LA TERRE AGRICOLE DANS UN ESPACE RURAL EN VOIE D'URBANISATION, LE COGLAIS (BRETAGNE). INTERET ET LIMITES D'ENQUETES PAR GROUPES DE DISCUSSION

1 INTRODUCTION

Si l'urbanisation des campagnes, au sens de leur inclusion dans la dynamique et les valeurs urbaines est depuis longtemps décrite et actée (Juillard, 1961), les espaces agricoles français sont à l'évidence soumis à de plus fortes contraintes foncières sur les fronts d'urbanisation (au sens de l'urbanisme, c'est à dire d'artificialisation des sols), que ce soit sur la frange urbaine (Dumont & Hellier, 2010), en espace périurbain (Bacconnier-Baylet, 2006 ; Perrin, 2009) ou sur le littoral (Buhot et al., 2009). Il ne faut pour autant pas sous-estimer l'impact de ce phénomène sur des espaces ruraux un peu plus éloignés des centres urbains ou du littoral, mais qui sont en train de découvrir les heurs de l'expansion spatiale de problématiques qui, à la faveur du développement des mobilités, débordent les espaces de haute densité pour concerner des hinterlands de plus en plus éloignés, parfois brutalement mais le plus souvent très progressivement.

Les valeurs que les parties prenantes attachent à la terre agricole sont souvent approchées par le biais du marché foncier et de ses régulations socio-juridiques (Perrin, 2009), ou bien par l'approche plus générale des représentations de la campagne, dans le cadre de son renouveau démographique. Il est moins fréquent que la question soit abordée par les pratiques et les représentations de l'espace agricole en tant que tel : des approches existent pourtant concernant les représentations des paysages agricoles (Bigando, 2005) ou la dimension récréative de l'espace agricole (Le Caro, 2007). L'hypothèse générale qui sous-tend notre recherche est en effet que les agriculteurs et les habitants, par leurs pratiques de l'espace agricole et les représentations qu'ils s'en font, produisent le contexte socio-politique des mutations foncières en cours dans ces espaces ruraux en transition. Pour dire les choses simplement, à demande urbaine égale, les territoires ruraux vont montrer des marchés fonciers et des modalités de partage de l'espace très différents en fonction des valeurs que les agriculteurs et les habitants attachent aux espaces agricoles qui sont aujourd'hui l'objet de sollicitations pour l'urbanisation, la conservation ou l'afforestation.

Nous proposons ici une première approche critique de la méthodologie des groupes de discussion comme outil pertinent pour approcher ces valeurs. L'objet de la recherche, le choix du terrain comme la méthode discutée s'inscrivent dans le cadre plus large d'un projet de recherche pluridisciplinaire, Dytefort¹ (Dynamiques territoriales et foncières dans le rural en transition du grand ouest). Les deux premiers volets de Dytefort tendent à caractériser les espaces ruraux en transition et les enjeux d'urbanisation qui s'y déploient. Notre contribution s'inscrit dans le troisième volet du projet, qui vise à comprendre les processus locaux d'échange, d'usage et de représentations du foncier agricole, et en particulier leurs inflexions ou leurs mutations face à l'urbanisation. Dans ces quatrième et cinquième volets, le projet met en perspective les marges de manœuvre des acteurs économiques et politiques (dont les agriculteurs) pour encadrer les mutations foncières en cours ou à venir. Dans Dytefort et tout particulièrement dans notre recherche la terre agricole est donc envisagée, dans les

¹ Le projet Dytefort, piloté par le pôle nantais de l'UMR CNRS 6590 ESO « Espaces et Sociétés », s'inscrit dans la programmation PSDR Grand-ouest (Pour et sur le développement régional) et bénéficie du support financier de l'INRA, du Cemagref et des Régions Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

espaces ruraux des ceintures en voie de périurbanisation, comme une ressource territoriale (Montagnes Méditerranéennes, 2004 ; Gumuchian & Pecqueur, 2007) présentant des enjeux spécifiques du fait de sa disponibilité et des usages qu'elle permet ; elle est autant un marqueur du processus de transition spatiale qu'un facteur et un enjeu du développement territorial et de l'attractivité de ces espaces. Ce qui nous intéresse, ce n'est donc pas le foncier en soi, en tant qu'objet exploitable ou échangeable, mais le foncier agricole dans ses articulations et imbrications d'usages, de pratiques et de représentation au sein de l'espace local. Il s'agit particulièrement de comprendre ce qui motive les partages de l'espace agricole local, qu'il s'agisse de le diviser par des affectations exclusives ou d'y multiplier les usages au profit d'une diversité d'acteurs. L'articulation et l'emboîtement croissants entre les problématiques agricoles, urbaines et environnementales supposent non plus seulement d'établir des zonages pour préserver le périmètre agricole mais d'envisager les imbrications d'enjeux dans une gestion territoriale au quotidien, gestion de la multifonctionnalité plus ou moins maîtrisée par les diverses parties prenantes. Au sein d'un système foncier local (Guéringer, 2008), étudier les usages et représentations de la terre agricole permet de saisir à quel point elle est diversement appréhendée et appréciée selon la valeur sociale que chaque acteur lui attribue. En analysant ce qui se joue dans les interactions sociales ayant le foncier pour objet ou prétexte, notre recherche se situe donc en amont de la gouvernance foncière locale qui est au coeur de l'atelier, mais en fournissant à ses acteurs des éléments de contextualisation et de caractérisation de l'objet « foncier » localement vécu, elle devrait pouvoir l'alimenter d'arguments utiles.

Nous précisons comment notre approche de géographie sociale nous permet de définir et d'aborder le « foncier agricole » en tant qu'objet de recherche. Nous présentons ensuite la méthodologie des groupes de discussion, celle des entretiens semi-directifs réalisés en parallèle et les principaux critères justifiant le choix du Coglais comme terrain. Les résultats sont ensuite discutés en terme de compréhension du statut social du foncier agricole dans le Coglais, mais aussi pour tenter une première évaluation de la méthode des groupes de discussion.

2 PROBLEMATIQUE : LE « STATUT SOCIAL » DU FONCIER AGRICOLE

2.1 Définir le foncier agricole

Selon Nicole Croix (1998), le foncier agricole, s'il fait d'abord référence à un bien-fonds, renvoie aussi à la nature particulière (agricole) de ce bien-fonds, si bien que les termes « foncier agricole » et « terre agricole » sont couramment employés l'un pour l'autre dans la littérature géographique (Rey, 1982 ; Guéringer, 2000 et 2008 ; Buhot, 2005 ; Vianney, 2005).

Néanmoins, le terme « foncier » est plus large que le terme « terre » dans la mesure où il comprend des espaces non cultivés comme les chemins privés et d'exploitation, les cours de ferme et l'emprise des bâtiments agricoles. Par extension, du fait des règles associant la propriété du bâti à la propriété du fonds, les bâtiments agricoles et les habitations situées sur les fonds agricoles sont généralement inclus dans les analyses du « marché foncier agricole ». Enfin, parallèlement à la définition fonctionnelle que nous avons donné de l'espace agricole comme « l'ensemble des espaces inclus dans le système de gestion de chaque exploitation agricole, indépendamment de sa taille et du statut juridique des sols » (Le Caro, 2007, p. 30), nous proposons d'inclure sous l'appellation « foncier agricole » les zones humides, haies, bosquets, garrigues et autres éléments naturels qui participent du fonctionnement agronomique ou écologique des exploitations agricoles, ainsi que les chemins ruraux qui contribuent à la circulation du bétail et des matériels entre la ferme et ses parcelles.

2.2 Pourquoi évoquer son « statut social » ?

Malgré la complexité des définitions, la lecture des différents auteurs et particulièrement de Nicole Croix (1998) permet de retenir deux caractéristiques fortes du foncier agricole : son aspect multidimensionnel et son caractère multifonctionnel.

Multidimensionnalité tout d'abord, car la terre agricole, objet ou non de marchés fonciers, est tout autant un patrimoine familial (la terre « bien-fonds ») qu'un moyen de production pour les agriculteurs (la terre « outil de travail ») et qu'un espace vécu et partagé, repère identitaire pour ses habitants, élément d'un patrimoine culturel collectif mais aussi bien de consommation et marqueur social (J. Comby, 2003), et pas seulement pour les agriculteurs (le « foncier publicisé »). Dans des contextes d'urbanisation, les deux dernières de ces trois dimensions sont particulièrement mises en tension. D'une part l'outil de travail des agriculteurs est déstabilisé par la demande de terrains, par le fractionnement qu'opèrent les infrastructures et par les contraintes éventuelles posées par la mise sur agenda de nouvelles exigences territoriales (Le Caro et al. 2007). D'autre part la publicisation de l'espace agricole est particulièrement active dans des espaces ruraux en voie d'urbanisation dont la population se renouvelle rapidement et, avec elle, les formes et les manifestations de la demande sociale.

Le foncier agricole est également multifonctionnel : sol agricole, voire support de droits de production dans le cadre de la PAC et des réglementations de l'épandage des effluents, il est depuis toujours le support d'activités sociales comme la circulation, le glanage, les loisirs (Le Caro, 2007), mais il est aujourd'hui investi de nouvelles attentes à l'égard de l'espace et de sa gestion, lui permettant d'être un indicateur signifiant des relations entre villes et campagnes, entre logiques de conservation et de reproduction, par la qualité des eaux, du paysage ou la prévention des risques naturels (Guéringier, 2008) ; le foncier agricole est en conséquence le support d'actions d'intérêt collectif, l'objet de la construction sociale de paysages et de natures avec, comme issue possible, des logiques de patrimonialisation à l'œuvre dans les territoires ruraux... Sans revenir sur l'évolution diachronique des différentes significations de « foncier agricole » les auteurs s'accordent à inscrire leur réflexion dans la mise en perspective de « systèmes fonciers » qui relèvent de systèmes d'acteurs par la combinaison dynamique des interventions de tous les acteurs sur le foncier quelle que soit la valeur et l'interprétation qu'ils accordent à ce terme (Croix, 1998). Nicole Croix distingue le système foncier du système agraire afin d'embrasser toutes les logiques non agricoles, dans une interaction constante entre la terre agricole et la construction de territoires, avec l'idée que, dans le cadre d'un système foncier publicisé contrôlé par les pouvoirs publics au nom de l'intérêt général et collectif (périmètres, zonages...), la question foncière est fondamentalement une question d'aménagement régional. Alain Guéringier (2008) actualise cette approche à partir des systèmes fonciers locaux passés d'une logique de « gestion de l'espace » à une « gouvernance du foncier », ce qui suppose une prise en compte globale de l'espace et des acteurs et de nouvelles formes de régulations. La prise en compte globale de l'espace permet de maîtriser les articulations entre système foncier urbain et système obéissant à une logique essentiellement agricole et forestière. Les nouvelles formes de régulations se déclinent selon le degré d'ouverture des systèmes fonciers, en lien avec leur aptitude au transfert des usages et des droits (de propriété, d'exploitation, d'usages) et avec la manière d'exercer ces droits, définissant une gouvernance foncière essentiellement micro-territoriale.

Multifonctionnel et multidimensionnel, le foncier agricole ne saurait donc être étudié comme une liste de parcelles topographiquement voire agronomiquement situées. C'est un objet social complexe dont il s'agit d'approcher les sens pour les acteurs qui les lui donnent.

2.3 Une approche de géographie sociale

2.3.1 Géographies du foncier

La question de la « valeur » sociale du foncier agricole en tant que support, voire de prétexte aux interactions sociales qui se jouent dans un territoire donné, s'avère une entrée peu explorée en géographie. Depuis la dernière revue de travaux sur cette question (Jalabert, 1988), l'entrée foncière en tant qu'objet central d'interrogation suscite peu de travaux de recherche en géographie en France, malgré quelques contre-exemples marquants (Croix, 1998 ; Guéringer, 2000 & 2008 ; Binot & Karsenty, 2007), en particulier dans des contextes périurbains ou sous pression touristique (Daligaux, 1996 ; Buhot, 2005 ; Rouget, 2008). A contrario, les thèses publiées sont nombreuses depuis le début des années 2000 sur des terrains africains (Afrique subsaharienne, Afrique du nord) mais l'accès au foncier y est articulé aux pratiques agraires et aux modalités de gouvernance environnementale, en s'inscrivant dans des contextes géographiques, politiques et juridiques bien différents des recherches « ouest européennes » (Binot & Karsenty, 2007).

Dans les travaux menés sur le foncier en France, on s'intéresse plus aux dynamiques foncières dans une perspective d'aménagement qu'aux valeurs sociales du foncier qui les sous-tendent, même si elle ne sont pas absentes. On met surtout en avant les systèmes d'acteurs fonciers et les formes d'organisation territoriale produites, même si l'on envisage aussi les rapports sociaux induits, à travers les objectifs sociaux des actions foncières ou les rapports sociaux révélés par les enjeux fonciers... L'étude des structures et dynamiques foncières, l'analyse des logiques et des jeux d'acteurs, leurs représentations et les choix de gestion sont abordés à travers les préoccupations d'aménagement. Pour autant, certains géographes comme Gisèle Vianey (2005) abordent la question de la valeur sociale du foncier agricole en l'envisageant comme « *un produit social porteur de pratiques culturelles intra familiales, de conception du métier [d'agriculteur], de représentation de l'activité agricole.* »

2.3.2 Pour une approche géographique du foncier comme cadre de vie

Une des possibilités offertes au géographe pour aborder la dimension sociale du foncier agricole est d'observer à l'échelle des lieux vécus les diverses manières dont les habitants (agriculteurs, non agriculteurs, visiteurs) investissent ces espaces, se les approprient par des pratiques et des représentations. Ce sont ces pratiques et ses représentations qui fondent la valeur que chacun accorde à chaque portion particulière d'espace mais aussi au foncier agricole de manière générique. Cette valeur peut trouver à s'investir dans la demande de foncier sur le marché foncier, mais elle peut aussi très souvent se contenter de l'exercice ou de la revendication de droits d'accès ou d'usage.

De bons travaux d'ethnologie (Manceron, 2005) ou d'anthropologie (Laligant, 2007) permettent de percevoir la richesse de l'espace agricole vécu comme révélateur de la densité sociale quand on prend le temps d'aller y voir de près. Ces questions ont été abordées par la géographie française sous des angles complémentaires, tels que les pratiques environnementales des agriculteurs (Soulard, 2005), les représentations de l'agriculture chez les résidents d'espaces périurbains (Guisepelli, 2006) ou la place de l'autre abordée comme un facteur d'enrichissement de l'expérience (Devanne & Le Floch, 2008).

Mais le plus souvent les géographes - comme la société ! - traitent distinctement les problématiques agricoles des problématiques de la population rurale, si bien que même lorsque ces deux approches trouvent place dans le même ouvrage, la dimension agricole du cadre de vie rural n'est pas explorée en soi (Roméro, 2003).

Pour notre part, nous avons montré comment les usages de loisirs de l'espace agricole pouvaient être un moyen d'approcher concrètement ces questions. L'espace agricole étant défini comme l'ensemble des parcelles incluses dans le système fonctionnel des exploitations agricoles, les usages de loisirs considérés sont aussi bien des loisirs de

prélèvement (chasse, pêche et cueillette), plus traditionnels en milieu rural, que des loisirs itinérants (promenades à pied, à cheval ou à VTT) en développement rapide dans les espaces qui s'urbanisent. Ces usages peuvent être formels ou informels, et nous avons démontré qu'ils concernent l'ensemble des exploitations agricoles et bien souvent beaucoup plus de parcelles que celles qui sont dédiées « officiellement » à un loisir donné. Sont ainsi chassées nombre de parcelles non chassables au regard du droit de la chasse, cueillies beaucoup de mûres non cueillables au regard du droit de propriété et parcourus beaucoup d'itinéraires qui ne sont ni balisés ni référencés. La multifonctionnalité de l'espace agricole peut alors être saisie dans toute sa profondeur sociale, en intégrant les tolérances, les jeux et les régulations interpersonnelles qui permettent ces cohabitations (Le Caro, 2007).

Nous proposons d'élargir cette approche à l'ensemble des usages (économiques, écologiques, patrimoniaux et identitaires, esthétiques et artistiques, etc.) de manière à enrichir l'analyse du foncier de la parole de ses habitants, agriculteurs et riverains non agriculteurs. Logiquement, nos moyens d'investigation étant limités, nous visons dans cette recherche une connaissance moins précise que sur une thématique resserrée comme les seuls usages de loisirs, mais nous en conservons la féconde ouverture d'une approche « par le bas » des phénomènes sociaux. La production quotidienne du cadre de vie des uns et des autres pourra ainsi être approchée dans sa richesse phénoménologique avant d'être confrontée aux visées et aux perspectives des documents d'aménagement. Certains des travaux évoqués plus haut et notre expérience suggèrent en effet que les agriculteurs et les autres habitants ont vis-à-vis de l'espace agricole des expériences et des compréhensions ignorées de bien des aménageurs et que la demande foncière sur le marché est motivé par autant de raisons plus subtiles que l'utilité immédiate ou la sécurité du placement.

2.3.3 Les espaces ruraux en transition : un espace-laboratoire

Pour étudier les usages et les représentations du foncier agricole, nous avons choisi, dans le cadre du projet Dytefort, d'examiner des espaces ruraux en transition. Il nous semble en effet qu'il existe une capacité croisée des enjeux fonciers à révéler les processus d'urbanisation et des espaces en voie d'urbanisation à mettre en lumière certains éléments et mécanismes discrets du rapport social au foncier agricole. D'une part, dans ces espaces sous tensions, les mutations d'usages du foncier agricole constituent des révélateurs de la transition, les multiples dimensions du foncier agricole et la montée de nouvelles attentes dont il peut faire l'objet posant avec force la question de la publicisation de l'espace et de la transversalité des usages de la terre, à l'aune des dynamiques démographiques, sociales et de mobilités. Réciproquement, l'étalement urbain, l'accueil de nouvelles populations et l'urbanisation des esprits ne sont pas seulement subis, ce triple processus d'urbanisation relevant aussi d'une logique produite par les acteurs locaux qui, selon leurs représentations de la terre agricole et de ses usages, sont parfois amenés à la considérer comme une ressource territoriale (Montagnes Méditerranéennes 2004 ; Gumuchian et Pecqueur, 2007) ou comme une simple variable d'ajustement de territoires sous pression pavillonnaire. L'ampleur, l'intensité et les modalités du processus d'urbanisation sont de ce fait en retour révélateurs des positions territoriales et foncières des acteurs locaux.

Pour que cette double capacité de « révélateur » soit activée, nous devons choisir des espaces où l'urbanisation est en cours et non des espaces urbanisés de longue date tels que des périphéries urbaines. En effet c'est le processus d'urbanisation « en train de se faire » qui met en tension les représentations locales antérieures. C'est pourquoi nous observons le processus d'urbanisation dans des espaces où il se présente comme une « transition » tant spatiale (entre le périurbain proche et l'espace rural plus éloigné) que temporelle (de territoires « ruralo-agricoles » vers des territoires plus intégrés au système urbain). C'est le cas du Coglais, un des huit terrains d'étude de Dytefort, territoires d'une extension comprise entre le canton et le Pays, situés soit en troisième couronne périurbaine de grandes agglomérations, soit en périphérie de petites villes. Dans trois de ces territoires, la problématique est en outre littorale ou rétro littorale. Sur le plan spatial, ces espaces font

transition entre l'espace périurbain et les campagnes environnantes, ou parfois entre les couronnes périurbaines d'agglomérations voisines. Sur le plan temporel, ils évoluent d'un passé récent dominé par des valeurs rurales vers un avenir incertain dont une seule certitude est leur conjonction accrue avec la ville proche. Ces espaces en devenir vivent aujourd'hui une résidentialisation et une tertiarisation accélérées, mais conservent une spécificité agricole encore forte qu'atteste, entre autres, la proportion élevée de surface agricole utile et la densité des entreprises agricoles et agroalimentaires. Dans le contexte démographique et urbain de l'ouest de la France ces territoires ruraux « en transition », en grande partie les « campagnes intermédiaires » des travaux SEGESA/DATAR de 2003 sont animés, particulièrement depuis 1999, mais avec des intensités variables selon les lieux, par un processus rapide d'étalement urbain comme par des revendications voire des pratiques de densification urbaine qui remettent aujourd'hui en cause cet étalement.

3 METHODOLOGIES

L'objectif principal de cette contribution est de montrer l'intérêt de méthodes qualitatives, et particulièrement des groupes de discussion (focus groups) pour aborder la dimension sociale du foncier agricole. Aussi nous attachons-nous ci après à donner au lecteur les moyens de mesurer l'opportunité du choix des méthodes et de leur mise en œuvre. Après avoir expliqué comment nous menons une campagne de groupes de discussion, et comment cela s'est passé concrètement dans le Coglais, nous donnons un aperçu de la campagne d'entretiens semi-directifs menés en parallèle et des caractéristiques du Coglais en tant que terrain d'étude.

3.1 Objectifs et mise en œuvre de groupes de discussion

Pour aborder « la place de l'espace agricole dans la vie locale » et obtenir des informations « sensibles » sur ce qui fait la valeur du foncier pour les différents acteurs, nous avons proposé d'appuyer les investigations du projet Dytefort sur des groupes de discussion thématiques ou « focus groups » (Burgess et al, 1988). Nous donnons ici les principaux motifs de ce choix, les circonstances de leur mise en œuvre et le mode de fonctionnement choisi pour les groupes de discussion.

3.1.1 Les raisons du choix

L'objectif est de créer un espace collectif de parole habitante réunissant des « acteurs » du territoire ayant une bonne connaissance de leur environnement, capables d'élaborer une parole viable sur une thématique précise. Chacun des membres d'un groupe contribue à la réflexion du groupe au travers de sa mémoire individuelle et de ce qu'il en rapporte, mais une partie fondamentale des apports du groupe résulte des interactions entre ses membres, interactions qui stimulent des évocations et provoquent des élaborations que l'on n'aurait probablement pas obtenu par une série d'entretiens individuels.

3.1.2 La mise en œuvre

La constitution des groupes de discussion suppose de régler la focale sur le plan spatial, social et temporel. Sur le plan spatial, l'échelle intercommunale retenue permet une moindre inter connaissance que si tous les membres résidaient dans la même commune, mais des distances-temps qui restent raisonnables pour venir à deux réunions. C'est aussi une échelle qui permet à tous d'avoir entendu parler des principales problématiques foncières locales. Pour couvrir une diversité de situations géographiques et améliorer la valeur de généralité des résultats, des groupes de discussion sont prévus sur au moins trois terrains de Dytefort, le Coglais (35), le Coutançais (50) et l'Aunis (17). Cette contribution s'appuie sur le seul Coglais parce que la méthode y a été effectivement mise en œuvre mais aussi parce que c'est le terrain que ses coauteurs ont en partage. Sur le plan social, chaque groupe est structuré autour d'une catégorie déterminée par les chercheurs en fonction du thème, ici leur

expérience particulière des questions agricoles et foncières – groupes « agriculteurs », « agricultrices », et « habitants ». Des groupes complémentaires peuvent être réunis en fonction des particularités du terrain d'enquête – dans le Coglais un groupe d'« associatifs » a été constitué. Ce choix est délicat et engage la pertinence de la méthode. Le faible nombre de groupes possibles oblige théoriquement à trancher entre catégories sociales pour éviter des groupes trop hétérogènes. Néanmoins, pour le groupe des « habitants », la solution retenue a été de ne pas distinguer la position des personnes dans l'échelle sociale. Pour les agriculteurs, la dimension de genre nous a semblé déterminante, en particulier parce que les ménages agricoles sont très souvent installés sur la ferme « de famille » de l'un des conjoints. Quant à la profondeur temporelle de la méthode, c'est celle de la mémoire individuelle, avec donc une forte préférence pour le présent. Néanmoins certaines personnes âgées ou cultivées rapportent des expériences anciennes, voire historiques (la France paysanne d'avant guerre, l'ancien régime).

Pour le recrutement des membres de chaque groupe de discussion, l'objectif étant de 6 à 8 personnes par groupe, nous avons recherché la mixité (sauf pour les groupes agriculteurs et agricultrices), des personnes d'âges variés, la représentation de communes différentes, le tout en essayant d'éviter les groupes naturels d'inter connaissance. La prise de contact se fait en appelant des personnes désignées par différents interlocuteurs (partenaires, institutions, personnes déjà recrutées), en démarchant au porte à porte (pour les habitants, pour partie, dans le Coglais), en demandant aux personnes volontaires de proposer un autre participant, bref de manière diversifiée et pragmatique, sachant que le recrutement constitue la principale difficulté de la méthode...

3.1.3 Le fonctionnement des groupes de discussion

Entre les cinq entretiens réalisés par Jacquelin Burgess *et al.* (1988) et la rencontre unique réalisée dans le cadre du programme Magie² (Le Caro, 2010), nous avons pour cette étude retenu le principe de trois rencontres pour chaque groupe : la rencontre initiale, une rencontre de reprise et une de synthèse. La rencontre initiale (entretien semi-directif, filmé, d'environ une heure et demie) permet de constituer une culture commune au groupe et d'aborder les thèmes centraux. Mettant (imparfaitement) en œuvre les idées de André-Frédéric Hoyaux (2003) sur le double entretien, la rencontre de reprise (entretien filmé trois semaines après la rencontre initiale, durée maximale de deux heures) permet une première reprise des enseignements de la première rencontre. Les contenus en sont fixés paritairement en séance par l'animateur (points oubliés, points chauds) et par les participants (souhait de prolonger la discussion, d'évoquer un fait particulier). Un échange sur photos et un bilan du groupe terminent la séance. La rencontre de synthèse (non filmée) est proposée aux participants de tous les groupes sur un terrain donné. Outre une restitution (par les chercheurs, par les participants), elle permet de confronter les points de vues, de provoquer des échanges et d'offrir des perspectives aux participants.

Dans le Coglais, les 9 rencontres (4 groupes, deux réunions par groupe et une rencontre de synthèse) se sont déroulées entre le 26 mai et le 1^{er} juillet 2009 dans les locaux de l'Association du Coglais à Saint-Etienne-en-Coglès. Les principales caractéristiques des 4 groupes de discussion sont rapportées au tableau 1. Les effectifs réunis sont trop faibles dans trois groupes sur quatre, mais la qualité des échanges est très bonne, les participants, qui ont eu le courage de sortir deux fois de chez eux sans en attendre de retour immédiat, se sont très bien investis dans l'exercice proposé. Tous les entretiens ont été conduits par Yvon

² Mobilisation des acteurs et gestion intégrée des espaces, Projet 2005-2008 financé par la région Bretagne. Les groupes de discussion n'y ont été réunis qu'une seule fois.

Le Caro³. La transcription des fichiers vidéo n'est pas achevée, mais nous disposons de notes prises en séance pour intégrer certains apports d'entretiens non encore transcrits.

Groupe	Agriculteurs	Agricultrices	Habitants	Associatifs
Rencontre initiale	27 mai 10h-12h	26 mai 14h-16h	30 mai 10h-12h	27 mai 20h30-22h30
Rencontre de reprise	17 juin 10h-12h	9 juin 14h-16h	13 juin 10h-12h	17 juin 20h30-22h30
Effectif visé	6	6	6	6
Effectif réel	4	6	4	3
Durée enregistrement	3 heures & 9 minutes	3 heures & 31 minutes	3 heures & 18 minutes	3 heures & 36 minutes

Tableau 1 : Les groupes de discussion dans le Coglais

3.2 Entretiens avec des aménageurs et des agriculteurs

Mise en œuvre par Geneviève Pierre, l'enquête par entretiens semi-directifs relève de deux approches complémentaires. Tout d'abord, une vingtaine d'entretiens auprès d'élus et de représentants de la profession agricole doit permettre d'analyser la prise en compte de l'agriculture dans les territoires retenus par Dytefort (dont le Coglais) ; ces propos sont rapportés à une analyse comparative de la place faite à l'agriculture dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) correspondants. En second lieu, des enquêtes biographiques (10 au minimum par terrain) sont menées auprès d'agriculteurs sur les questions foncières et sur la co-présence entre agriculteurs et non agriculteurs. Les 23 entretiens déjà réalisés dans le Coglais (15 aménageurs et 8 agriculteurs) ont été menés entre janvier et juin 2010. Nous cherchons par là à repérer les diverses représentations de la terre agricole pour les agriculteurs, les différentes dimensions du foncier perceptibles dans leurs discours et enfin les situations de pression foncière tant internes (entre agriculteurs et sans mutation d'usage) qu'externes (artificialisation des sols et usages non agricoles). Il s'agit de mettre ces données en relation avec la politique agricole locale (schéma des structures, projet agricole départemental, chartes agricoles et urbanisme, DGEAF...) et les évolutions de la PAC (notamment les questions d'éco-conditionnalité) ; il s'agit aussi d'envisager le rôle des acteurs et des décideurs locaux en matière de foncier agricole, la place des agriculteurs et le rôle de la profession dans l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (Bertrand & al, 2006), et les différentes significations que revêt la perte de terre agricole (perte d'une surface, remise en cause du système de production, impossibilité d'extensifier, perte de « droits d'épandages », perte de cohérence d'un système de production pouvant aller jusqu'à la mise en cause du projet professionnel agricole).

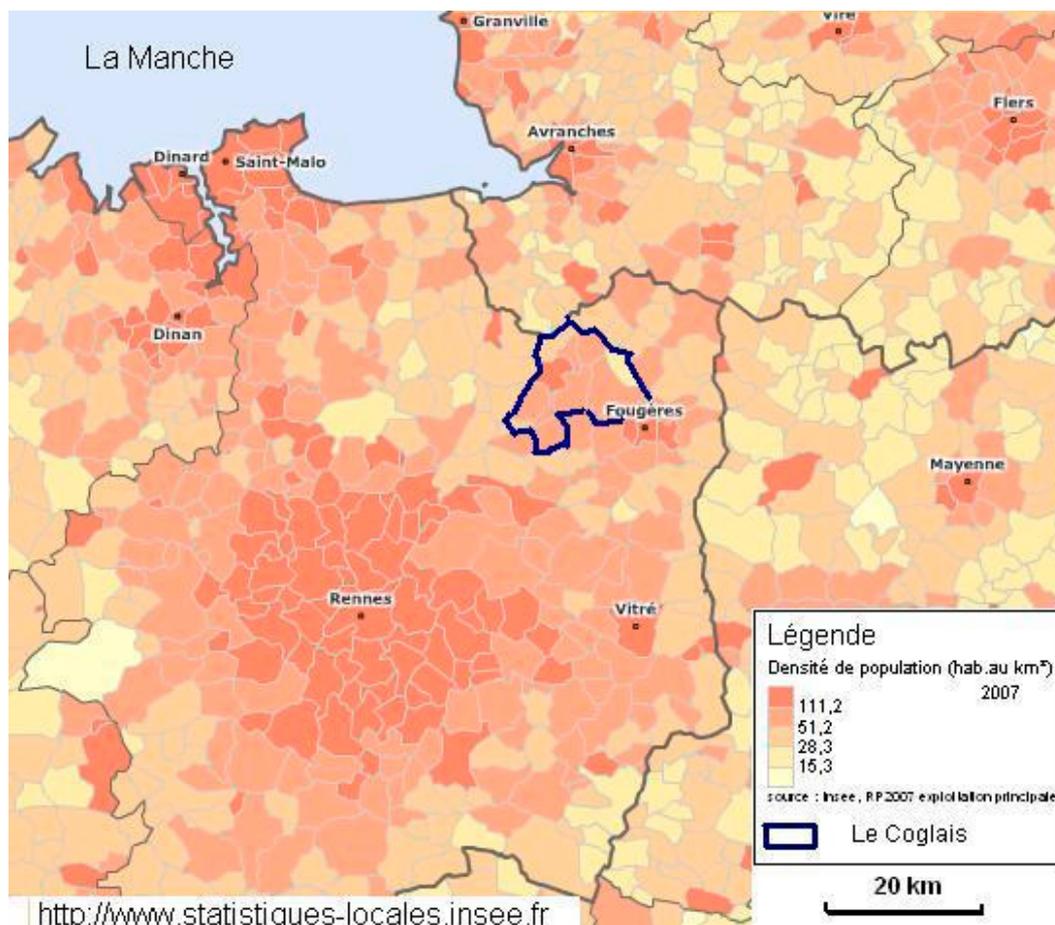
3.3 Un terrain pour valider la démarche, le Coglais

A ce stade de l'avancement du projet Dytefort, le Coglais se trouve être le seul terrain où les coauteurs ont croisé les deux méthodes présentées ci-dessus. Situé au nord-est de l'Ille-et-Vilaine, traversé par l'A 84 Rennes/Caen, le Coglais est un territoire rural marqué par une double influence urbaine (carte 1). Il se situe à proximité immédiate de Fougères, ville de 20 941 habitants en 2006, une commune du Coglais faisant même partie de l'aire urbaine de Fougères. Le Coglais peut également être considéré comme appartenant à la quatrième couronne périurbaine de l'agglomération rennaise (400 000 habitants, le centre de Rennes se situant à 53 km du chef-lieu Saint-Brice-en-Coglès), bien qu'il ne soit pas situé dans l'aire urbaine rennaise par l'INSEE. En témoigne une vive dynamique de construction pavillonnaire

³ Geneviève Pierre a conduit deux séances de groupes de discussion à Château-Gontier (53), ce qui lui donne une expérience critique de la méthode, mais les résultats de ces groupes ne sont pas versés à la présente contribution.

depuis l'ouverture de l'A84, touchant quoique inégalement la plupart des communes, particulièrement le chef lieu et les deux bourgs situés sur les échangeurs autoroutiers. Parallèlement, des conflits autour de l'approvisionnement en eau potable positionnent ce territoire riche en captages comme un espace enjeu. Le foncier agricole y est l'objet d'actions d'intérêt collectif et de reproduction / conservation de la ressource en eau, qui ont motivé, dès les années 1990, des actions originales de gestion foncière : prélèvement de parcelles en périmètre immédiat pour 150 hectares par la Ville de Rennes et remise en cause les pratiques agricoles sur les périmètres rapprochés et sensibles. Troisième élément original, cet espace fortement agricolisé et marqué par une très forte intensification laitière connaît une pression foncière « interne » (entre agriculteurs) relativement forte et intéressante à articuler avec la pression foncière externe (habitat / logement / infrastructures / zones d'activités / captages).

Le Coglais a ainsi connu, depuis 15 ans, une dynamique active d'aménagements fonciers, d'échanges parcellaires et de mutations foncières. Dernier facteur d'intérêt de ce terrain, ces problématiques d'aménagement foncier, de multifonctionnalité de l'espace agricole et de gestion de la ressource en eau y ont déjà fait l'objet de programmes de recherche : deux des coauteurs ont assuré la coordination de l'étude « Coglais » du programme Dialog⁴ portant sur l'aménagement foncier et les captages de la Ville de Rennes (Pierre, 2008) ; antérieurement les travaux d'Yvon Le Caro (2007) ont intégré Saint-Germain-en-Coglès comme un de ses terrains d'étude des loirs en espace agricole.



Carte 1 : Localisation du Coglais et densité de population communale 2007

⁴ Programme national de recherche « Le dialogue territorial au service du développement agricole ; anticiper les conflits sur les territoires et renforcer l'implication des agriculteurs dans le développement local », financé par le CASDAR, coordonné par l'AFIP, 2006-2008.

4 PREMIERS RESULTATS

Bien que le travail d'enquêtes de terrain et de transcription soit en cours, de premiers résultats peuvent être dégagés. D'une part les entretiens semi-directifs d'élus et de responsables agricoles nous informent sur le contexte d'évolution du statut social du foncier agricole dans l'espace étudié. Les entretiens de groupe et les entretiens biographiques permettant de repérer les points de vues d'individus moins engagés dans la technostucture de l'aménagement. Les enjeux souvent contradictoires et les positions des acteurs apparaissent tissés dans la maille territoriale fine (du pays à la parcelle) et dans des temporalités multiples. D'autre part les groupes de discussion doivent tout particulièrement nous permettre de comparer et de confronter le vécu de l'espace agricole d'agriculteurs, d'agricultrices et d'habitants non agriculteurs. L'ensemble devrait nous permettre de soulever les contradictions de la politique foncière telle qu'elle est appliquée localement, en confrontant les intentions des aménageurs et les réalités du marché au vécu des individus concernés.

4.1 Contexte d'évolution du statut social du foncier agricole

Un premier élément marquant est la conjonction, pour le Coglais, de l'émergence d'enjeux nouveaux (la demande résidentielle liée à l'arrivée de l'autoroute) ou renouvelés (la protection des captages) avec la mise en place des nouveaux outils de planification (SCot, PLH et PLU) liés à la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000. Les équilibres traditionnels, qui mettaient le maire au centre de la gouvernance foncière locale, sont bousculés par la mise en place accélérée des PLU en lieu et place des POS ou des cartes communales, PLU qui doivent respecter de plus en plus de contraintes externes à la commune, dont les prescriptions du PLH et du SCoT⁵. L'élaboration en voie d'achèvement du PLH intercommunal par Coglais communauté va renforcer le caractère contraignant du SCoT qui couvre l'ensemble du Pays de Fougères. Ce dernier, approuvé le 8 mars 2010, s'avère peu prescriptif : il n'indique pas de nombre d'hectares de surfaces à urbaniser par commune, et son évaluation démographique des besoins futurs en logement est discutable. Il a néanmoins, selon les acteurs rencontrés (élus, techniciens) « le mérite de quand même réussir à exister ».

Après une période d'euphorie qui a vu la demande de logements exploser et les lotissements s'étendre, la crise immobilière et économique de 2008 tend à calmer le jeu. Néanmoins les espaces agricoles restent l'enjeu de convoitises pour répondre à la demande de logement (planifiée par le SCoT et surtout les PLH), de zones d'activités (une des priorités du SCoT de Fougères) et d'infrastructures routières. Des parcelles agricoles sont utilisées comme bassins d'expansion des crues. De nouvelles demandes de la population, souvent appuyées par des injonctions réglementaires, imposent des prescriptions paysagères et écologiques qui trouvent leur traduction dans les règlements et les cartes des zones A et N des PLU. Comme dans les POS, mais avec une acuité accrue du fait d'une tension plus forte entre la demande potentielle et la volonté affichée d'économiser l'espace agricole, l'inscription d'une parcelle agricole en zone à urbaniser reste une « affaire d'état ». A l'échelle des quartiers ruraux, dans une région d'habitat extrêmement dispersé, il n'est pas facile de peser les enjeux d'un classement des hameaux en zone A ou N, et de prendre position définitivement sur l'interdiction d'y construire ou d'y aménager de nouveaux logements.

Tout ceci est rendu plus compliqué localement car le Coglais est un espace de forte intensification laitière et que la plupart des exploitations ont besoin d'agrandissement à court ou moyen terme pour faire face à leurs obligations d'épandage (or chaque habitation nouvelle génère son périmètre d'exclusion), à la baisse de leur sécurité commerciale (la

⁵ A la nuance près que plusieurs PLU du Coglais ont été adoptés avant l'approbation du SCoT et en l'absence de PLH...

faillite de la laiterie fougèraise Nazart en octobre 2005 a traumatisé la région) et aux recompositions du marché laitier en cours et à venir dans le cadre de la PAC (perspective d'abandon des quotas laitiers en 2015). Paradoxalement, dans un contexte où persiste la « faim de terre » (Rey, 1982), les exigences de ce modèle de développement peuvent conduire à un désintérêt pour des parcelles humides de vallée ou pour des parcelles trop imbriquées dans les lotissements, même s'il existe quelques exploitations « alternatives » susceptibles de s'y intéresser. Pour défendre leur compétitivité et participer à la construction d'une politique équilibrée, les agriculteurs, de moins en moins nombreux dans les conseils municipaux, s'appuient finalement davantage sur les avis de la Chambre d'agriculture⁶ ou les prescriptions supposées protectrices du SCoT. Les élus de leur côté connaissent souvent mal les contraintes agricoles et les règles d'attribution du foncier agricole et des droits à produire inscrites au Schéma directeur départemental des structures dans le cadre du Projet agricole départemental 2007-2010 (approuvé le 21 décembre 2006).

Enfin nous devons souligner l'importance des temporalités dans la perception des enjeux. L'expérience récente des acteurs a été rythmée par des événements relativement brutaux dont les facteurs déclenchant étaient pour l'essentiel extérieurs au Coglais :

- la démarche active de protection de ses captages par la Ville de Rennes (1994-2003) ;
- l'arrivée de l'autoroute A84 en novembre 2002 ;
- les aménagements fonciers qui ont permis la mise à disposition des emprises de l'autoroute et des captages et la restructuration des exploitations agricoles ;
- la fermeture pour contentieux européen du captage des Echelles le 31 décembre 2008
- la conjoncture laitière et la « grève du lait » de 2009.

Par ailleurs la réflexion territoriale et la prospective foncière se concentrent sur des temps forts tels que la rédaction du SCoT, du PLH ou des PLU, ou bien encore la mise en œuvre d'aménagements fonciers. Le reste du temps, ce sont les règles aveugles du marché et l'obscur instruction quotidienne des permis de construire qui font évoluer la situation réelle, sur la base de laquelle il faudra construire lors du prochain temps fort. En outre, les documents d'urbanisme ne peuvent pas anticiper sur les crises et les opportunités que l'expérience montre imprévisibles. Renforçant les incertitudes conjoncturelles (évolution de la demande en logements, santé des entreprises artisanales et industrielles, stabilité de l'économie laitière), leur caractère expérimental et la rapidité avec laquelle revient leur révision trouble la visibilité à moyen et long terme que ces documents d'urbanisme sont pourtant censés assurer, et ceci ne va pas sans susciter spéculations et inquiétudes. Les temporalités longues des carrières et des stratégies de transmission des agriculteurs se heurtent à ces évolutions, et en retour limitent les marges de manœuvre foncières des collectivités.

4.2 Vécu par les agriculteurs et les habitants

Pour les agriculteurs et les habitants rencontrés par Yvon Le Caro lors des groupes de discussion, comme pour les agriculteurs avec lesquels Geneviève Pierre a réalisé des entretiens biographiques, le foncier agricole apparaît effectivement porteur d'une forte valeur sociale. Nous proposons de décliner ci-après quelques aspects fortement exprimés et qui obligent à prendre un peu de recul sur les significations foncières.

Dans des cadres géographiques soumis à une rapide transition vers l'urbanisation, ce foncier agricole ou anciennement agricole peut encore représenter la permanence tant dans son appropriation, sur la base d'un droit de propriété qui reste très solide, que dans

⁶ La « philosophie » de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine en cette matière a été définie par écrit le 31 juin 2006, et devrait être renforcée par une charte « agriculture et urbanisme » en voie de finalisation avec le Département.

l'ouverture sur le monde et sur l'autre qu'il suggère, du fait qu'il est en France relativement facile d'accès. La présence de voisins « urbains » dans les hameaux rappelle ainsi aux agriculteurs qu'ils ne sont pas seuls au monde, et la contemplation ou la fréquentation des paysages agricoles donne une « profondeur de champ » sociologique aux néo-résidents qui ne peuvent ignorer totalement la vie agricole qui les entoure. Mais cette tolérance à la diversité des postures et des usages n'exclut pas l'existence de conflits d'appropriation, parfois très durs, entre agriculteurs (sur les attributions foncières), entre agriculteurs et usagers (sur le respect des chemins par les uns et certaines attitudes inappropriées des autres), entre usagers et propriétaires bailleurs (sur la chasse principalement), etc.

D'une part la propriété ou l'accessibilité du foncier agricole répond à des besoins de sécurisation professionnelle ou personnelle. Classiquement, les agriculteurs interrogés rappellent le caractère stratégique de leur assise foncière, qu'elle soit d'ailleurs en location ou en faire valoir direct. Pour Patrick, « mon espace rural il me sert à nourrir mes animaux » ; il suffit de rencontrer cet été 2010 des éleveurs inquiets du manque de fourrage pour comprendre l'enjeu foncier associé. Pour Nathan, l'achat d'une parcelle voisine du siège a été la condition sine qua non de son installation comme agriculteur, parce que le noyau initial de 10 ha mis à disposition par sa famille ne lui permettait pas d'être « éleveur ». Pour le gérant d'un centre équestre, la recherche d'un « lieu » permettant un minimum de pâturage a constitué le rite initiatique d'accès à sa propre profession ; et c'est parce qu'il a pu « avoir » ses quelques hectares dans le Coglais qu'il s'y est installé, venant d'ailleurs. Plusieurs habitants évoquent le rôle de la disponibilité d'un lot bâti ou à bâtir dans leur choix résidentiel, choix qui correspond à la recherche et à la construction d'un « chez soi » en parallèle au développement de son projet familial.

D'autre part le foncier est nécessaire pour répondre à des besoins sociaux, très souvent imposés ou prescrits aux individus par la norme sociale. En voici quelques exemples :

- Patrick, éleveur laitier, a suffisamment de foncier pour l'épandage : « c'est pas du tout le coté azote qui me tracasse parce qu'on est bien en dessous des seuils quoi mais c'est plus le cahier des charges qui nous limite » ; or ce cahier des charges impose une autosuffisance fourragère sous forme d'herbages dans une logique de traçabilité destinée à rassurer une société inquiète de son alimentation ;
- un agriculteur retraité nous rappelait en 2006 que pour nombre de ses collègues, acquérir un logement au bourg, c'est avant tout permettre la décohabitation à celui de ses enfants qui reprend l'exploitation, cette décohabitation étant devenu une norme censée garantir le « succès » des jeunes couples agricoles ;
- la nécessité de « s'agrandir » est prescrite aux agriculteurs par l'organisation économique des filières agricoles, l'expérience passée montrant clairement que seuls « ceux qui suivent » seront sauvés ! Cela est tellement inscrit dans l'habitus professionnel que s'agrandir devient un mode de reconnaissance en soi, une sorte de brevet de professionnalisme. Les agricultrices du groupe de discussion ont insisté sur la caractère masculin de cette identification et sur le poids qu'elle peut représenter dans les choix du ménage. Florence en conclut lapidairement que « le foncier n'est pas une affaire de femmes ! » Paradoxalement, selon ces mêmes agricultrices la possession foncière surclasse les agriculteurs et ils balancent entre la nécessité intra-professionnelle de s'agrandir et « la honte de posséder » vis-à-vis des ouvriers et employés qui constituent l'essentiel de leurs voisins...

Pour les individus, l'ensemble de ces attentes se concrétise dans la propension à investir de fortes sommes dans l'acquisition du foncier. Par rapport au prix moyen français des terres agricoles libres de bail, qui s'élève à 4100 € par hectare, la terre agricole est chère dans le Coglais, comme en témoigne cet échange : « [Yvon] Moi je dis souvent que c'est 5-6000 € l'hectare... [Pierre-Louis] Ah oui, c'est plus. Je dirai plutôt 6-7000... [Patrick] Si tu veux t'installer à 6000 tu vas pas trouver grand chose ! ». Lorsque des non-agriculteurs souhaitent acquérir un fond, généralement autour d'une habitation ou en zone humide, ils doivent aussi

« casser leur tirelire ». Et l'investissement dans une parcelle constructible est le premier facteur de sélection sociale des nouveaux habitants dans l'aire d'attraction rennaise, si bien que même si le prix au mètre carré des terrains à bâtir reste modeste dans le Coglais (environ 30 € /m²), l'acquisition d'un lot reste un défi pour la plupart des familles également modestes qui s'y installent. Acquérir du foncier peut devenir un défi existentiel qui explique le caractère irrationnel de certains prix. C'est vrai des projets de construction neuve de jeunes couples, mais c'est aussi le cas de ce jeune agriculteur qui a du surenchérir sur des terres⁷ : « Personne n'y croyais à notre projet, les syndicats étaient contre, il a fallu se battre comme des chiens hein. J'aime pas ça... mais on est obligé d'en passer par là ». Acquérir du foncier, c'est affirmer son existence.

Confirmant nos travaux antérieurs (Le Caro, 2007), les groupes de discussion montrent que les usages de la terre qui ne présupposent pas son acquisition, comme la chasse, la cueillette ou la promenade de son chien sont également vécus par les usagers comme la reconnaissance de leur existence humaine par les agriculteurs. Ceux-ci le reconnaissent pudiquement en invoquant l'impossibilité matérielle et morale de se réserver exclusivement l'espace agricole. Cette reconnaissance de l'existence « spatialisée » d'autrui est d'ailleurs plus facile à accorder de facto qu'à afficher dans les discours. Ainsi le même Jacques dont l'exploitation, longée par un itinéraire de randonnée fréquenté, s'avère ouverte par tolérance aux chasseurs, pêcheurs et ramasseurs de châtaignes, préfère tenir un propos défensif en entretien collectif : « J'ai l'impression que les non agriculteurs ont tendance à considérer l'espace rural comme un bien collectif et qui est accessible à tous, qui fait partie du patrimoine et donc ils peuvent en profiter donc ça veut dire qu'ils peuvent passer n'importe quand, [...] ils peuvent rentrer dans nos fermes éventuellement, tu vois dans gens qui se baladent et qui vont éventuellement ramasser des pommes, cueillir des choses ou balancer des détritiques et par contre chez eux dans le lotissement c'est leur petit carré de 500m² ou 1000m² ou 1500m² qui est clos avec des sapins tout autour donc il me semble que dans le temps la propriété individuelle c'était la propriété individuelle. » Patrick nuance cette position en reconnaissant que « les châtaigniers c'est peut être pas un bon exemple mais c'est l'attitude des personnes qui fait que y'en a qui viennent, qui ramassent et qui partent, bah tu les laisses. Et t'en a d'autres où t'as envie de leur mettre des baffes parce que tu vois bien que la voiture est garée n'importe où, qu'ils ont vidé le cendrier, qu'ils sont rentrés. C'est impressionnant le nombre de personnes qui disent pas bonjour. On les croise, mais c'est rien du tout, on les croise, on leur dit bonjour et ils te répondent pas, ils te considèrent vraiment [pour rien], ils sont en terrain conquis. » La maîtrise du foncier donne ainsi aux agriculteurs interrogés, bien au delà des simples bénéficiaires agricoles, l'opportunité d'exercer un certain pouvoir moral sur les usagers, la reconnaissance qu'ils leur accordent (par un simple mais nécessaire « bonjour ») étant conçue comme le juste retour de leur tolérance envers l'accès. Cette tolérance est souvent vécue comme une forme d'hospitalité non dénuée de plaisir : une des agricultrices du groupe dit ainsi que « ça circule beaucoup à pied, c'est mignon... »

Dans ces conditions, toute intervention publique sur le marché et sur les propriétés existantes (création de servitude, expropriation) est extrêmement sensible et doit être mesurée, même lorsqu'elle concourt à rendre le foncier plus accessible !

4.3 Approche critique de la gouvernance foncière

La démarche adoptée nous permet de rapprocher les éléments d'autocritique formulés par les acteurs de la gouvernance foncière des critiques formulées plus ou moins explicitement par les personnes rencontrées en entretien de groupe ou biographique.

⁷ Que nous préférons ne pas désigner ici étant donné le contexte foncier local.

4.3.1 Autocritiques admises par les acteurs de la gouvernance

Les aménageurs interrogés reconnaissent en premier lieu qu'ils jouent des rôles, qu'ils tiennent, le plus souvent pour le compte d'institutions, des « discours sur » et qu'ils n'ont par conséquent pas forcément le devoir de défendre les positions médianes ou rationnelles attendues d'un aménagement. Ce serait plutôt à l'abstraite alchimie des « équilibres » entre acteurs au cours de processus complexes et longs de permettre, via l'exercice des contrepouvoirs, l'émergence de solutions optimales. Ainsi d'un élu local qui doit assortir ses casquettes de « leader politique local », de « concurrent » sur la scène politique locale et de « représentant de la profession agricole au conseil général d'Ille-et-Vilaine » du fait qu'il y est le seul agriculteur de la majorité départementale. Si sa situation l'amène plutôt vers des positions modérées, ce n'est pas toujours le cas des techniciens du Pays, du syndicat du SCoT ou de Coglais Communauté en charge des dossiers SCoT, PLH ou PLU, qui anticipent sur les positions adverses pour construire leurs propositions. Plus clairement encore, les techniciens de la Chambre d'agriculture intervenant en tant que personne publique associée sur les documents d'urbanisme sont porteur de positions pré-construites à l'échelon départemental et qu'ils sont censés défendre localement.

Ces acteurs « éminents » reconnaissent également les limites de la « participation citoyenne », notamment lorsqu'elle se limite aux consultations publiques obligatoires préalables à l'adoption des documents d'urbanisme. Les agriculteurs sont néanmoins parmi les acteurs individuels les mieux associés aux démarches d'élaboration des PLU, parce qu'ils sont sollicités par les bureaux d'études ou par la Chambre d'agriculture dans le cadre du diagnostic agricole préalable. Notons que l'un des agriculteurs, Jacques, relativise cette exception agricole : « on est au courant de certaines situations mais quand c'est signé ! »

Les aménageurs soulignent enfin la complexité et l'ambiguïté des discours des agriculteurs sur le foncier. Ils sont certes confrontés à la co-présence avec les non agriculteurs dans l'espace, aux impacts de l'urbanisation, mais il y a de gros écarts entre leurs perceptions et les réalités des diverses « pressions foncières », qui tiennent souvent à la position particulière de leur exploitation dans le contexte foncier agricole et urbain local...

4.3.2 Exemples de critiques sociales par le bas

Excepté quelques désaccords sur le classement de tel hameau en « N » plutôt qu'en « A », les agriculteurs et habitants interrogés expriment peu de plaintes vis-à-vis de la planification locale (SCoT et PLU, les PLH leur étant inconnus), et soulignent plutôt les dysfonctionnements du partage de l'espace liés à des règles nationales ou départementales qui favorisent (trop ou trop peu selon les points de vues individuels) les agriculteurs face aux propriétaires de résidences rurales, l'agrandissement face à l'installation, les lotissements plutôt que l'habitat rural, etc. Ils admettent souvent ne pas avoir des comportements irréprochables. De ce fait, mais surtout sur la base d'exemples emblématiques locaux, les lacunes du contrôle public de l'application par les individus des décisions collectives sont souvent regrettées, comme nous avons pu déjà l'entendre à propos de l'aménagement foncier (Pierre et al., 2008). Il y a parfois loin du principe admis aux réalités observées ! Ainsi le droit de chasse, que les agricultrices interrogées ne remettent pas en cause « juridiquement », donne lieu à de vives critiques en terme de « vivre ensemble » : « ils tirent dans le bout de la maison, cassent des fils... » (Danièle) « Un peu des cow-boys, ils ont même fait des trous dans le grillage [à moutons] pour laisser passer leurs chiens... » (Laura, agricultrice). Autre exemple de dérive dénoncée, la pratique des dessous de table qui permet d'afficher un prix raisonnable tout en emportant la vente d'une parcelle agricole. Des critiques sont aussi formulées face aux pratiques abusives des établissements publics, qui affaiblissent la portée des demandes faites aux agriculteurs : « on a l'équipement qui passe dans nos champs [pour entretenir l'autoroute], ils nous laissent les branches, et les chardons » (Martine, agricultrice).

Des proposition originales sont parallèlement imaginées, qui pourraient alimenter la réflexion institutionnelle. En les développant, leurs auteurs semblent laisser entendre que si les

consultations étaient plus approfondies, bien des solutions pourraient être trouvées à des questions délicates. Ainsi du risque d'inondation lié à l'artificialisation des sols : « Tu disais imperméabilisation des terres par les routes, les lotissements et autre, mais dans nos exploitations, s'il fallait faire la surface, [...] s'il fallait compter entre les chemins d'accès, les circulations, les surfaces couvertes, on a des hectares aussi nous » (Patrick).

Les individus agriculteurs et habitants présents dans les groupes de discussion ressentent globalement la progression des lotissements et des zones d'activité comme inéluctable. Mais s'ils expriment parfois des arguments rationnels en ce sens (« une zone c'est 40 emplois » dit une agricultrice), ils considèrent généralement que cela relève de décisions prises en haut lieu. Cette posture fataliste affaiblit les solutions multifonctionnelles, plus subtiles à mettre en œuvre que l'attribution d'espace à chaque personne par un zonage de PLU. Un débat très vif s'est ainsi installé entre les agricultrices lorsqu'il a fallu qu'elles choisissent une photo « représentative des discussions du groupe ». Quatre d'entre elles ont défendu l'image d'un lotissement où une génisse semble perdue sur un reste de pâturage (figure 1) tandis que Florence essayait de les convaincre de choisir l'image d'un sentier de randonnée débouchant sur un herbage (figure 2), représentative pour elle « des liens entre agriculteurs et non agriculteurs ». Le choix de la figure 1 lui semblait symboliser l'abandon de toute ambition agraire au profit de l'expansion résidentielle, alors que le sentier de la figure 2 renvoyait à la possibilité et même à la nécessité de conserver des espaces agricoles « de qualité » au sein du cadre de vie des ruraux d'aujourd'hui. « Moi j'ai encore besoin d'y croire ! » s'est-elle exclamé pour justifier son refus de rallier la position majoritaire...



© Charles Reynaldo

Figure 1 : Lotissement (image soumise à la discussion des groupes)



© Yvon Le Caro

Figure 2 : Sentier de randonnée (image soumise à la discussion des groupes)

5 CONCLUSION : LES GROUPES DE DISCUSSION, UNE METHODE COMPLEMENTAIRE ORIGINALE

Le foncier agricole est doté d'une dimension patrimoniale, d'une dimension professionnelle et d'une dimension collective, cette dernière étant également revendiquée par les non-agriculteurs. Les documents d'urbanisme tentent de donner une cohérence supposée rationnelle à l'affectation des parcelles aux différents usages et usagers dans des temporalités moyennes (10 à 20 ans). Parallèlement, les groupes de discussion font ressortir le rôle de la propriété foncière comme élément d'ancrage socio-spatial (être reconnu socialement et localement) et de réassurance à long terme pour les individus (on peut voir venir, « en avoir permet d'en lâcher », etc.) comme pour les lignées (pérenniser son exploitation et sécuriser le futur parcours de ses enfants). Ils soulignent aussi que la maîtrise foncière donne à court terme, dans le fonctionnement quotidien, l'opportunité d'accorder des « faveurs » à ses voisins ou plus largement à ses concitoyens en terme d'accessibilité récréative ou d'esthétique paysagère, mais aussi plus largement de répondre favorablement aux demandes sociales de traçabilité et de qualité, par exemple à travers la possibilité du pâturage.

Les groupes de discussion apparaissent alors comme un lieu de construction sociale de la parole habitante sur une thématique qui peut être centrale dans les stratégies familiales mais qui est peu exprimée dans les échanges au quotidien... Parmi les avantages connus de cette méthode, que nous avons pu vérifier en la pratiquant, notons la richesse des interactions « autonomes » entre les personnes présentes (entre deux relances du chercheur) et le rôle du groupe pour amener chacun à dépasser la formulation d'opinions « brutes » pour les nuancer et les accommoder aux opinions exprimées ou supposées des autres participants. Enfin le choix de réunir des catégories de personnes très peu entendues dans les consultations officielles (ici les agricultrices et les habitants) ouvre de nouvelles

pistes d'analyse (par exemple une perception moins édulcorée du poids des stratégies foncières agricoles dans la construction du projet familial ou bien les nuances à apporter néo-ruraux selon qu'ils habitent au bourg ou en campagne)...

En menant plus systématiquement que nous n'avons pu le faire ici le rapprochement entre les attendus des documents d'urbanisme et les expériences et points de vue échangés dans les groupes, nous devrions pouvoir construire une analyse critique des objectifs et des effets de l'urbanisation⁸ des campagnes étudiées. Ceci sera d'autant plus pertinent lorsque nous pourrons comparer trois terrains d'études, et que des rapprochements pourront être faits entre les différents groupes de discussion « agriculteurs », « agricultrices » et « habitants » sur ces trois terrains.

Outre ses difficultés de mise en œuvre, cette méthode ne saurait pourtant suffire à construire le volet qualitatif d'une recherche sur les valeurs sociales du foncier agricole. En effet les entretiens individuels gardent une excellente efficacité pour permettre à une personne de livrer les détails de son expérience et au chercheur de poser des questions moins discrètes « en fermant le microphone ». Les entretiens individuels restent aussi la seule méthode efficace pour aborder les « acteurs éminents », qui par manque de temps et par prudence ne se prêteraient probablement pas à des groupes de discussion. Un autre inconvénient des groupes de discussion pour aborder des questions foncières tient au lieu forcément « neutre » qui permet de réunir les participants. Le groupe se trouve de ce fait isolé des lieux vécus que les personnes sont censés évoquer. Aussi avons-nous prévu, comme une étape ultérieure de la même recherche, de réaliser une vingtaine d'entretiens « bottes aux pieds » (Le Caro, 2007, p. 402) sur des exploitations agricoles, dont celles de certains agriculteurs ou agricultrices des groupes de discussion. Les réalités perçues du paysage servant alors de guide d'entretien, nous pourrons contextualiser et cartographier les évolutions des usages et des représentations de l'espace agricole concret qu'induit le processus d'urbanisation en cours dans les espaces ruraux en transition.

6 BIBLIOGRAPHIE

- BACCONNIER-BAYLET S., 2006, *L'agriculture dans les espaces périurbains toulousains. Discours, pratiques et enjeux autour de l'activité agricole dans les politiques d'aménagement*. Thèse de géographie, Université Toulouse 2 Le Mirail, 283 p.
- BERTRAND N., SOUCHARD N., ROUSIER N., MARTIN S., MICHEELS M.-C., 2006, Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *RERU*, n°3, pp. 329-353.
- BIGANDO E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie de Bordeaux (Communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*. Thèse de géographie, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, 503 p.
- BINOT A., KARSENTY A., 2007, La question foncière, les ressources naturelles et l'environnement, *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série n°4 [En ligne, mis en ligne le 11 juin 2008. URL : <http://vertigo.revues.org/301>. Consulté le 21 juillet 2010].
- BUHOT C., 2005, Analyse comparative de la propriété foncière; à partir des matrices cadastrales dans deux communes insulaires (Ile de Batz et Ile de Bréhat), *Norois*, n°196, pp. 81-90.
- BUHOT C., GÉRARD Y., BRULAY F., CHOBLET C. (dir.), 2009, *Tensions foncières sur le littoral*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 174 p.

⁸ Au double sens de l'urbanisme et de la sociologie !

- BURGESS J., LIMB M., HARRISON C. M., 1988, Exploring environmental values through the medium of small groups. Part one : theory and practice. *Environment and planning A*, vol.20, pp. 309-326.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., 2001, *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Seuil, Paris, 360 p.
- COMBY J., 2003, La formation de la valeur sur les 6 marchés fonciers, *Etudes foncières*, n°101, pp. 22-30.
- CROIX N., 1998, *La terre entre terroir et territoire. Mutations foncières et organisation des campagnes armoricaines méridionales (1968-1998)*. Thèse d'Etat de géographie, Université de Nantes, 1998, tome 1, 559 p.
- DALIGAUX J., 1996, *Structures foncières et processus d'urbanisation en milieu rural et périurbain. Le cas du massif des Maures (Var)*. Thèse de géographie humaine, Université Aix-Marseille 1, 337 p.
- DEVANNE A.-S., LE FLOCH S., 2008, L'expérience esthétique de l'environnement : une tension sociopolitique entre l'ordinaire et l'extraordinaire ? *Natures sciences sociétés*, vol.16, n°2, pp. 122-130.
- DUMONT M., HELLIER E. (dir.), 2010, *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 218 p.
- GUÉRINGER A., 2000, *Stratégies des acteurs locaux et mutations foncières dans la montagne auvergnate : contribution aux objectifs de gestion de l'espace*, Thèse de géographie, Université de Clermont-Ferrand, 496 p.
- GUÉRINGER A., 2008, Systèmes fonciers locaux, une approche de la pression foncière à partir d'études de cas en moyenne montagne française, *Géocarrefour*, vol.83, n°4, pp. 321-329.
- GUISEPELLI E., 2006, Place et fonctions de l'agriculture en zones périurbaines de montagne : modes d'habiter et représentations du rural, *L'espace géographique*, 2006, vol.35, n°2, pp. 133-147.
- GUMUCHIAN H. & PECQUEUR B. (dir.), 2007, *La ressource territoriale*. Editions Economica, Paris, 252 p.
- HOYAUX A.-F., 2007, Les constructions des mondes de l'habitant : Eclairage pragmatique et herméneutique. *Cybergeog, épistémologie, histoire, didactique*, article 232 [mis en ligne le 15 janvier 2003, modifié le 02 mai 2007. URL : <http://www.cybergeog.eu/index3401.html> Consulté le 18 mai 2008].
- JALABERT G., 1988, « Etat de la recherche sur le foncier dans le domaine de la géographie », in : GRANELLE J.-J., HEYMANN-DOAT A., JALABERT G. (dir.), *Pour une relance de la recherche sur le foncier : un état des lieux*, ADEF, Paris, pp. 83-124.
- JUILLARD Etienne, 1961, L'urbanisation des campagnes en Europe occidentale, *Etudes rurales*, n°1, pp. 18-33.
- LALIGANT S., 2007, *Un point de non-retour. Anthropologie sociale d'une communauté rurale et littorale bretonne*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 394 p.
- LE CARO Y., 2007, *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 431 p.
- LE CARO Y., 2010, « L'espace agricole dernière frontière de l'urbanité ? Une approche par les pratiques habitantes à Rennes (Bretagne) ». in : M. DUMONT & E. HELLIER (dir.), *Les nouvelles périphéries urbaines. Formes, logiques et modèles de la ville contemporaine*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, pp. 117-133.

- LE CARO Y., MADELINE P., PIERRE G. (dir.), 2007, *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 268 p.
- MANCERON V., 2005, *Une terre en partage : liens et rivalités dans une société rurale*. Editions de la MSH, Paris, XII-258 p.
- MENDRAS H., 1984, *La fin des paysans – 20 ans après*, Actes Sud, Arles, 436 p.
- MONTAGNES MÉDITERRANÉENNES, 2004, La notion de ressource territoriale (dossier). *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, 207 p.
- MORARDET S., 1994, *Pratiques et stratégies foncières des agriculteurs : un outil d'analyse pour l'aménagement des zones fragiles*, Cemagref, série Gestion des Territoires, n°14, Anthony, 292 p.
- PERRIN C., 2009, *Construire les campagnes méditerranéennes. Usages, gestion et valorisations du foncier agricole périurbain en Provence et en Toscane (1950-2010)*. Thèse de géographie, aménagement et urbanisme, Université Aix-Marseille, Aix-en-provence / Facoltà di architettura di Firenze, Florence, 748 p.
- PIERRE G., LE CARO Y., BAUER C., LENOIR J., 2008, *Ville de Rennes, agriculteurs, élus et habitants du Coglais (Ille-et-Vilaine) – une expérience de dialogue territorial*, Rapport de recherche, Programme Dialog, Université Rennes 2, 30 p. [en ligne, URL : <http://www.afip.asso.fr/dialog/docs%20a%20telecharger/productions%20mises%20en%20ligne/Monographies/Monographie%20Coglais.pdf>, consulté le 16 juillet 2010]
- PRADOS M.-J., 2005, Territorial recognition and control of changes in dynamic rural areas. Naturbanizacion process in Andalusia (Spain), *Journal of environmental planning and management*, vol.48, n°1, pp. 65-83.
- REY V., 1982, *Besoin de terre des agriculteurs*, Économica, Paris, 389 p.
- ROMÉRO C. (dir.), 2003, *Campagnes et société. Fonctions et usages des campagnes françaises*. Presses universitaires d'Orléans, Orléans, 368 p.
- ROUGET N., 2008, *Les dynamiques agricoles dans les espaces urbains et périurbains. Diversification et stratégies d'adaptation des agricultures. Les cas des périphéries Sud-Est de Lille et Nord de Lens*. Thèse de géographie, Université Paris Ouest - Nanterre La Défense, 456 p.
- SENCÉBÉ Y., 2005, « Absences et présences aux lieux : la dialectique territoriale des espaces en creux », in : GANNE B. (dir.), *Les creux du social. De l'indéterminé dans un monde se globalisant*, Paris : L'Harmattan, pp. 127-157.
- SOULARD C. T., 2005, Les agriculteurs et la pollution des eaux. Proposition d'une géographie des pratiques, *Natures sciences sociétés*, vol.13, n°2, pp. 154-164.
- VIANEY G., 2005, La transmission des exploitations à l'épreuve de la périurbanisation, *Etudes Foncières*, n°116, pp. 22-27.